



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations et clubs

Question orale n° 773

## Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) interpelle M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression des moyens de l'Union nationale du sport scolaire dans l'académie de Reims, décidée par le recteur et ce dès la rentrée prochaine. Forte de 21 980 licenciés en 2002/2003, l'UNSS est une des plus dynamiques de France. Le sport scolaire est le premier club de la région Champagne-Ardenne. L'UNSS est une structure qui fonctionne parfaitement pour le bien être des élèves, leur éducation à la citoyenneté, l'accès à tous à ce plan culturel que sont les activités physiques et sportives. Ce dynamisme est à mettre au crédit des associations sportives des établissements, mais aussi et surtout aux districts UNSS qui permettent l'organisation des rencontres donnant ainsi corps à toute une vie associative. Pour ce fonctionnement des districts, le rectorat de l'académie de Reims allouait depuis 1991 l'équivalent d'un peu plus de deux temps pleins. Les délégués de districts fournissent un travail considérable, comme la gestion des championnats, contacts avec les différentes équipes pédagogiques et les municipalités, réservation des créneaux d'installations sportives, gestion des transports... Si les moyens sont supprimés, l'UNSS va perdre nombre de licenciés, de nombreux championnats risquent de disparaître et l'équité devant l'accès aux pratiques sportives sera remise en cause. Il lui demande donc de lui donner les raisons de ces suppressions de postes, qui ne touchent que l'UNSS de l'académie de Reims et d'indiquer s'il est possible de ne pas revenir sur cette décision très pénalisante.

## Texte de la réponse

### MOYENS ALLOUÉS À L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS

**M. le président.** La parole est à Philippe-Armand Martin pour exposer sa question, n° 773, relative aux moyens alloués à l'Union nationale du sport scolaire de l'académie de Reims.

**M. Philippe-Armand Martin.** Ma question a trait à la suppression, à la rentrée prochaine, des moyens alloués à l'Union nationale du sport scolaire dans l'académie de Reims, suppression décidée par le recteur.

**Forte de 21 980 licenciés en 2002-2003, l'UNSS est une des plus dynamiques de France. Le sport scolaire est le premier club de la région Champagne-Ardenne. L'UNSS est une structure qui fonctionne parfaitement, pour le bien-être des élèves, leur éducation à la citoyenneté, l'accès de tous aux activités physiques et sportives.**

**Ce dynamisme est à mettre au crédit des associations sportives des établissements, mais aussi et surtout aux districts UNSS qui permettent l'organisation des rencontres, donnant ainsi corps à toute une vie associative.**

**Pour ce fonctionnement des districts, le rectorat de l'académie de Reims allouait, depuis 1991, l'équivalent d'un peu plus de deux temps pleins. Les délégués de districts fournissent un travail considérable, comme la gestion des championnats, les contacts avec les différentes équipes pédagogiques et les municipalités, la réservation des créneaux d'installations sportives, la gestion des transports, etc.**

Si les moyens sont supprimés, l'UNSS va perdre nombre de licenciés, de nombreux championnats risquent de disparaître et l'équité dans l'accès aux pratiques sportives sera remise en cause. J'aimerais connaître les raisons de ces suppressions de postes, qui ne touchent que l'UNSS de l'académie de Reims, et savoir s'il est possible de revenir sur cette décision très pénalisante.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la recherche.

M. François d'Aubert, *ministre délégué à la recherche*. Retenu au ministère de l'éducation nationale, François Fillon m'a demandé de vous communiquer, monsieur Philippe-Armand Martin, les éléments de réponse suivants.

L'éducation nationale est soucieuse du bon fonctionnement de l'Union nationale du sport scolaire - UNSS - et du respect des valeurs, importantes, pour notre société qu'elle défend. À cet égard, le ministère verse, chaque année, une subvention de fonctionnement.

Ce souci est partagé par l'ensemble des académies tant elles savent ce qu'accomplit l'UNSS en faveur du sport scolaire et de son dynamisme, d'ailleurs tout à fait exceptionnel dans votre département. Ainsi que vous le releviez dans votre question, au plan local, les délégués de district effectuent un travail considérable, tant dans l'organisation des championnats que dans l'animation que suscitent de telles manifestations.

À cet égard, l'académie de Reims consacre des moyens humains significatifs puisque les trois heures statutaires par poste réservé à l'UNSS représentent l'équivalent de 170 postes temps plein, soit une dépense de plus de 5,1 millions d'euros.

Une réduction des moyens globaux dédiés à l'UNSS d'environ 1 % est envisagée par le rectorat. Il ne s'agit nullement de pénaliser l'UNSS de l'académie de Reims ou de la gêner dans son fonctionnement, mais, au contraire, d'inviter chacun des acteurs du sport scolaire à réfléchir à l'organisation de cette structure associative et à l'inscrire dans une démarche de rigueur de gestion.

La preuve en est l'attitude du recteur de cette académie à l'égard des responsables de l'UNSS : s'il leur a demandé d'étudier les modalités d'organisation qui permettent de préserver la qualité de l'activité dans ce contexte, il leur a également assuré qu'un correctif serait apporté s'il apparaissait que cette légère réduction des moyens était de nature à provoquer de graves dysfonctionnements.

Soyez assuré, monsieur le député, que le ministre de l'éducation nationale a demandé au recteur d'y être tout particulièrement attentif.

M. le président. La parole est à M. Philippe-Armand Martin.

M. Philippe-Armand Martin. Je remercie M. le ministre en souhaitant que les moyens alloués permettent le bon fonctionnement des associations sportives et la bonne organisation des rencontres. J'ai bien noté que, s'il y avait baisse des moyens, un correctif pourrait être apporté à la décision.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 773

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 mai 2004, page 3736

**Réponse publiée le :** 26 mai 2004, page 4019

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 mai 2004